

Courrier du 24/06/2026 à Monsieur Fayssat, député de la 6° circonscription des Bouches-du-Rhône

Monsieur le député,

Vous représentez ma circonscription à l'Assemblée Nationale et elle est en train d'examiner le projet de loi visant à dépenaliser l'aide à mourir. Lors des premières présentations de ce projet, vous vous êtes exprimé contre celui-ci. Je vous demande de reconsidérer votre vote pour cette troisième lecture concernant ce projet.

En effet, je considère que ce projet fait avancer la liberté de chacun. Tous les partis de France devraient toujours rechercher à faire progresser notre liberté de Françaises et Français, liberté qui est inscrite en premier dans notre devise républicaine. Ce projet ne prévoit pas de faire n'importe quoi avec n'importe qui, cette liberté sera encadrée par les services médicaux et restreinte à certains individus, dans des cas bien précis.

Sans être plus long dans mon propos car je sais que votre temps est bien occupé, je vous demande donc de reconsidérer votre vote et de voter favorablement pour ce projet de loi.

Cordialement,

Yann M.